École de GUILLOS

RENTREE SCOLAIRE 2023-2024 PERISCOLAIRE



Les horaires

Garderie	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Garderie	
07h00-8h30	08h45-11h45	11h45-13h30	13h30-16h30	16h30-19h00	

LA GARDERIE

Présentation

La capacité maximale de l'accueil est de 40 enfants, l'âge minimum est de 3 ans jusqu' à 11 ans.

Numéro de téléphone de l'établissement : 05.56.62.07.62

Les horaires : du Lundi au vendredi de 7 h 00 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 00

Si l'enfant est toujours présent au-delà de 19 h, les personnes habilitées à venir le récupérer seront contactées ; à défaut il sera fait appel à la Gendarmerie.

Suite au plan Vigipirate, l'entrée et la sortie se feront par le petit portail.

L'inscription

Un tableau sera affiché chaque lundi à la porte d'entrée du porche de l'école ; il faudra alors inscrire votre enfant pour la semaine entière.

LA CANTINE

Présentation

Le service de restauration scolaire est destiné aux enfants de l'école communale et a pour mission première que les enfants reçoivent des repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale.

Il se décline en plusieurs objectifs :

- S'assurer que l'enfant prenne un repas équilibré,
- Créer les conditions pour que la pause méridienne soit agréable,
- Veiller à la sécurité des enfants.
- Veiller à la sécurité alimentaire,
- Favoriser l'épanouissement et la sociabilisation des enfants.

Les repas sont confectionnés et livrés dans les conditions d'équilibre alimentaire et d'hygiène exigées par la règlementation.

L'inscription

L'inscription à la cantine scolaire s'effectue de la même façon que l'inscription à la garderie chaque lundi matin sur le tableau affiché à la porte d'entrée du porche de l'école. A défaut d'annulation tout repas commandé sera facturé.

RAPPEL : La serviette de table doit être marquée au nom de votre enfant et changée toutes les semaines

PAIEMENT CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Les paiements cantine et garderie se font :

- Soit par prélèvement automatique (pour les nouveaux inscrits retourner le mandat de prélèvement SEPA à la mairie)
- Soit à l'aide du talon optique situé au bas de votre facture en vous rendant dans l'un des bureaux de tabac partenaire de la trésorerie (liste sur le site internet de la commune).
- Soit en mairie (chèque ou espèces)
- Prix du repas cantine = 2,40 €. (tarif évolutif en fonction de l'augmentation du prestataire).

<u>RAPPEL</u>: Le restaurant scolaire constitue un service extra-scolaire géré par la municipalité. <u>Ce service</u> n'est pas obligatoire et est proposé pour les enfants scolarisés à l'école de Guillos dans la limite des places disponibles.

Les prix de la garderie varient en fonction de votre quotient familial.

QF < 800 = 0.40cts €la demi-heure

 $QF > 800 = 0.50cts \in la demi-heure$

RAPPEL: Toute demi-heure entamée sera facturée

LES REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

Les responsabilités de chacun

L'enfant devra respecter le règlement de vie de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire. En cas de non-respect, la famille sera informée verbalement et devra responsabiliser son enfant.

En cas de récidive une *sanction* pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant sera prise après un premier avertissement écrit aux parents.

Durant le temps de garderie, l'enfant sera sous la responsabilité de l'agent chargé de l'accueil, et ce, à partir du moment où celui-ci rentrera dans la salle d'activité. Dans le cas contraire, l'enfant reste sous l'entière responsabilité des parents, du responsable légal ou du corps enseignant.

Les enfants inscrits aux APC (le jour n'ayant pas été défini) iront à la garderie dès la fin de ces derniers.

L'apport de jouets ou d'objets personnels est interdit. Si toutefois il y avait transgression, la mairie déclinera toute responsabilité sur leur perte, vol ou dégradation.

Les parents s'engagent à respecter les horaires et devront préciser sur le dossier unique d'inscription les personnes autorisées à récupérer l'enfant.

En cas de retard des parents ou personnes habilitées à reprendre le ou les enfants, ils seront pris en charge par le service périscolaire de garderie dont la durée sera systématiquement facturée.

La santé des enfants

Les enfants malades ne seront pas accueillis. Aucun médicament ne sera donné même avec une ordonnance. En cas de maladie et d'incident, les parents seront immédiatement informés et devront récupérer leur enfant. L'agent coordinateur se réserve le droit de faire appel à un médecin.

En cas d'urgence ou accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence. Le responsable légal sera immédiatement informé. A cet effet, il devra s'assurer que ses coordonnées téléphoniques soient à jour sur le dossier d'inscription.

Inscription : Garderie Périscolaire, Cantine 1 fiche par élève et valable pour l'année scolaire 2023-2024



Nom et Prénom de l'enfant :
Date de naissance : Classe :
Nom, Prénom et adresse de la ou les personne(s) responsable(s) de l'enfant (adresse des deux parents si séparés):
Nom et prénom du <u>Père</u> :
Adresse :
Adresse mail :
• Domicile :
• Portable :
Travail:
Nom et prénom de la M <u>ère</u> :
Adresse:
Adresse mail :
Domicile :
Portable :
• Travail:
Nom et prénom du <u>responsable légal si différent des parents</u> :
Adresse:
Adresse mail:
• Domicile :
• Portable :
• Travail :

GARDERIE

Si oui, veuillez d Afin de nous o	crire mon enfant à la garde cocher les cases correspon organiser pouvez-vous nou matin et le récupérerez le	dantes. us indiquer		vement l'ho	oraire auquel v	ous déposerez
		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
	Matin 7h00 à 8h30					
	Soir 16h30 à 19h00					
Rappel: les enfants bénéficiant du service de garderie doivent être couverts par une assurance Responsabilité Civile et Recours, les protégeant des dommages qu'ils peuvent occasionner et subir. Si personne n'est présent à 16h30 pour récupérer l'enfant, non autorisé à quitter l'établissement seul, il sera confié à la garderie au tarif en vigueur.						
CANTINE						
	crire mon enfant à la cantir cocher les cases correspon	Vi.	oui	non		
			- 1	N'oubliez pas la serviette de table, marquée au prénom de votre enfant!		
☐ <u>Jeudi</u> ☐ <u>Vendredi</u>				A changer toutes les semaines		

La fiche d'inscription hebdomadaire sera à compléter chaque lundi matin. Elle sera affichée sous le porche de l'école.

Rappel: Nous sommes tenus de commander les repas à la cantine de Landiras, le matin à 09.00 heures, de ce fait, toutes inscriptions exceptionnelles et les annulations de repas devront, nous être signalées avant cet horaire. Toutes absences non prévenues seront <u>obligatoirement facturées</u>.

Pour toutes intolérances alimentaires, se référer à la fiche sanitaire.

PERSONNES HABILITÉES A VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT

Nom et Prénom	□ TELEPHONE	ADRESSE	Lien avec l'enfant
l'autorice la price de	a vue ainci que la nut	olication de l'image de mon enfant sur presse (jour	
et locaux) *: oui	non	meation de i image de mon emant sur presse (jour	naux communaux
l'autorise le personi	nel à donner des bon	bons et/ou des gâteaux à mon enfant *: ou	i non
'autorise mon enfa	nt à sortir des locaux	pendant le temps de l'accueil périscolaire avec le	personnel (Salle
des Fêtes et City Sta			
le (nous) soussigné(Responsable(s)de l'é	s) enfant		
	2000		

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche d'inscription.

- M'engage à fournir l'attestation d'assurance.
- Informerai le secrétariat de la Mairie de toutes modifications intervenant en cours d'année scolaire (adresse, téléphone, situation familiale).
- Autorise la commune de Guillos à prendre toutes les dispositions en cas d'urgence, à confier mon enfant aux services de secours pour qu'il soit conduit à l'hôpital.
- Déclare me conformer aux directives énoncées sur la présente fiche d'inscription.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur

Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à nous contacter. Mairie de Guillos au 05.56.62.52.08 ou par mail : mairie.guillos@orange.fr

Document à retourner au plus tard le 30 Avril 2023 Soit au secrétariat de la Mairie Soit dans la boîte aux lettres de la Mairie

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité ainsi qu'à opposition en contactant mairie.guillos@orange.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL en cas de méconnaissance des dispositions susvisées.

^{*} entourer votre choix

Informations Sanitaires 2023-2024

Nom et Prénom de l'enfant :
A compléter obligatoirement (se référer au carnet de santé de l'enfant et joindre une copie de la page des
vaccins)
Date du dernier rappel de la polio :/
Allergie:
Alimentaires**: oui non
Si oui,
lesquels :
Médicamenteuses*: oui non
Si oui,
lesquels :
Autres*: oui non
Si oui,
lesquels :
Régime sans porc* : oui non
* réponses à entourer
**Dans le cas d'une allergie alimentaire, votre enfant doit obligatoirement faire l'objet d'un PAI. La demande
soit être formulée auprès de la Direction de l'école.
RAPPEL : Aucun médicament ne sera donné à votre enfant même sous ordonnance.
Votre enfant fait-il l'objet d'une contre-indication médicale*: oui non
Si oui, lesquels :
Votre enfant porte-t-il des lentilles, lunettes, prothèses auditives, prothèses dentaire ou autres*: oui
non
Si oui, lesquels :
Coordonnées du médecin de famille :
Assurance:
N° police assurance :
Compagnie :
Adresse :
Merci de joindre une copie de la carte de sécurité sociale ou mutualité sociale agricole, récente.
Autorisation:
Je soussigné, (nom, prénom), Père*, Mère*, Responsable
Légal*, autorise les responsables de l'accueil périscolaire (Garderie, Cantine, NAP), à prendre les mesures
d'urgence en cas d'accident et les médecins à pratiquer les soins médicaux nécessaires à l'enfant.
A Guillos, le
Signature du (des) responsable(s) légal (aux) :

^{*} Barrer les mauvaises réponses

PIECES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION EN PERISCOLAIRE

- > Carnet de santé de l'enfant aves ses vaccins à jour
- > Le livret de famille
- Copie de la carte de sécurité sociale, ou mutualité sociale agricole, récente
- Copie de l'attestation du quotient familiale (CAF, MSA, ou autre).
- Pour les nouvelles familles : une autorisation pour prélèvement SEPA